

Camps de jour de Brossard, Été 2018

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans un camp de jour de la Ville de Brossard. Les équipes d'animation et de coordination se feront un plaisir de le recevoir cet été et de lui faire vivre un séjour mémorable rempli d'activités enlevantes!

Nous vous invitons à lire les informations suivantes et le document ci-joint. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir de plus amples renseignements. Bon été!

INFOS CAMPS : 450 923-6311

PRÉPARATION AVANT LE CAMP !

À tous les jours, votre enfant doit apporter dans un sac à dos clairement identifié à son nom :

- Un maillot de bain
- Un bonnet de bain
- Crème solaire
- Des souliers fermés
- Une bouteille d'eau
- Vêtements sportifs adaptés à la température
- Une serviette
- Un lunch
- Un chapeau
- Deux collations



À NOTER :



ATTENTION :

En raison des allergies alimentaires fréquentes, les aliments renfermant des noix, des arachides ou des produits dérivés sont proscrits. Nous vous demandons également de bien expliquer à votre enfant qu'il ne doit pas partager son lunch ou ses collations afin d'éviter les réactions allergiques chez les autres enfants.

- Nous vous recommandons de mettre de la crème solaire à votre enfant avant de quitter la maison et de lui apprendre à appliquer lui-même sa crème solaire.
- Les lunches ne sont **pas réfrigérés** et il n'y a **pas de four à micro-ondes**.
- Nous vous recommandons de glisser un Ice-pack dans la boîte à lunch de votre enfant.
- Les contenants en verre sont interdits.
- Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés à son nom.

FONCTIONNEMENT

APPEL DU MONITEUR

★ **NOUVEAUTÉ** ★

Il n'y aura AUCUN appel du moniteur de votre enfant avant le début du camp.

Pour trouver les réponses à vos questions, vous pouvez consulter le site internet des camps de la ville de Brossard.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde ouvre ses portes à compter de 7 h jusqu'à l'heure de début du camp et se termine le soir à 18 h. Si vous venez chercher votre enfant après 18 h, une amende vous sera imposée selon la grille tarifaire suivante :

- Retard de ...
- Moins de 15 minutes 5 \$
 - 16 à 30 minutes 10 \$
 - 31 à 45 minutes 15 \$
 - 46 minutes et plus 20 \$

L'amende est applicable par famille et non par enfant. Elle doit être payée **sur-le-champ**. Demandez un reçu.



À NOTER :

- Si vous prévoyez ne pas utiliser le service de garde pour une période donnée, nous vous demandons d'en faire part au moniteur de votre enfant.
- Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et que vous désirez l'inscrire, vous devez faire son inscription au comptoir d'accueil du
- Services Brossard situé au 2001, boulevard de Rome.

Aucune inscription ne se fera sur les sites d'activités.

PRENEZ NOTE QUE : une amende sera applicable pour tout retard de plus de 15 minutes pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde. (À l'exception des journées spéciales comme les sorties, où c'est annoncé à l'avance.)

PRÉSENCES ET ABSENCES

Les présences sont notées à quelques reprises durant la journée par les moniteurs. Si votre enfant devait s'absenter du camp, nous vous demandons d'en aviser son moniteur par le biais de la boîte vocale du camp ou par écrit, en précisant la durée de l'absence. Veuillez noter que chaque jour, un moniteur du camp vous téléphonera en matinée (résidence ou travail) pour confirmer l'absence de votre enfant si elle ne lui a pas été signalée plus tôt.

ARRIVÉE ET DÉPART

Votre enfant doit être présent sur le site pour le début des activités régulières selon l'horaire du camp auquel il est inscrit. Dès son arrivée, il doit signaler sa présence à son moniteur. Le départ de votre enfant se fera sous la supervision du personnel à 16h.

À NOTER :

- Si vous prévoyez reconduire votre enfant ou venir le chercher à une heure inhabituelle, nous vous demandons d'en informer le moniteur à l'avance.
- Si votre enfant quitte le camp en compagnie d'une autre personne qu'à l'habitude, il doit y avoir une autorisation écrite comprenant un numéro de téléphone pour vérifier sa validité auprès du parent.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES



VÉLO

À l'occasion, la bicyclette peut être requise dans le cadre des activités du camp. Il est donc essentiel que le vélo soit en excellente condition et que votre enfant sache pédaler. La Ville de Brossard se dégage de toute responsabilité quant aux bicyclettes volées sur les sites d'activités.

À VÉRIFIER :

- La hauteur et la stabilité de la selle et du guidon
- La condition des freins
- L'état et la pression des pneus
- L'ajustement des roues d'appoint

SORTIES (Frimousses seulement)

Toutes les informations concernant les sorties, soit la date, la destination, le matériel à apporter, l'heure de départ ainsi que l'heure de retour au camp seront inscrites dans le Frim Express disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Brossard.

À NOTER :

Le port du casque est obligatoire. Un enfant sans casque ne pourra pas participer à la randonnée à vélo. Par mesure de sécurité, nous vous recommandons d'ajuster adéquatement les sangles du casque.

Le cadenas est obligatoire pour prévenir les vols.

SOINS DE SANTÉ

MÉDICAMENTS

Si l'administration de médicaments prescrits par un médecin, homéopathiques ou en vente libre était requise, vous devrez remplir un formulaire donnant droit au moniteur ou au responsable du camp de distribuer ce médicament à votre enfant. Tout changement dans la distribution des médicaments doit être signaler sur le formulaire dans les plus brefs délais.



Tous les médicaments doivent être remis au moniteur dès le premier matin de l'enfant au camp. En ce qui concerne les enfants possédant une seringue « épipen », celle-ci suivra l'enfant partout où il ira cet été. Veuillez prévoir une sacoche (sac banane) qui s'attache à la taille pour y glisser la seringue.

INCIDENT MINEUR

Le personnel du camp prodigue les premiers soins (tous les intervenants ont réussi une formation en secourisme d'urgence)

Le moniteur vous informe de l'incident lorsque vous venez chercher votre enfant au camp.

INCIDENT MAJEUR

Le personnel du camp prodigue les premiers soins. Le personnel entre en contact avec vous ou la personne à rejoindre en cas d'urgence identifiée sur la fiche médicale de l'enfant. Si la situation l'exige, votre enfant est conduit immédiatement à la clinique médicale ou à l'hôpital.

* Lorsqu'un enfant est transporté dans un établissement de santé, la personne rejointe (parents ou autres) doit prendre la relève de l'accompagnateur dans les meilleurs délais possibles, peu importe où il aura été conduit. Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du bénéficiaire.

POLITIQUES DIVERSES

DISCIPLINAIRES

Durant son séjour, si votre enfant faisait preuve d'un comportement répréhensible, la procédure suivante serait appliquée. Évidemment, avant toute chose, des avertissements verbaux auront été donnés à l'enfant par son moniteur, et le responsable rencontrera l'enfant afin d'essayer de trouver une solution au problème. Les avertissements qui suivront seront écrits sous forme de feuille de route, et enclencheront la politique disciplinaire.

1er avertissement: Première feuille de route donnée à l'enfant par le moniteur et le responsable, rencontre avec le responsable et le moniteur puis signature du parent.

2e avertissement: Deuxième feuille de route donnée à l'enfant, rencontre avec le parent, l'enfant, le moniteur, le responsable et le coordonnateur.

3e avertissement: Troisième feuille de route donnée à l'enfant, suspension d'une journée ou plusieurs journées du camp de jour (sans remboursement).

4e avertissement: Quatrième feuille de route donnée à l'enfant, entraînant ainsi son expulsion complète du camp de jour (sans remboursement).

BIENS PERDUS, VOLÉS, ENDOMMAGÉS

La Ville de Brossard se dégage de toutes responsabilités quant aux biens perdus, volés ou endommagés au cours des activités.

OBJETS NON RÉCLAMÉS

À la fin de l'été, tous les objets non réclamés amassés durant les camps seront offerts à un organisme d'aide à la personne.